

NOS HONORAIRES

Transactions :

<u>Prix de vente</u>	<u>Honoraires à la charge du vendeur pour appartements et villas</u>	<u>Honoraires à la charge du vendeur pour terrains</u>
De 1€ à 100 000€	7% TTC	10%TTC
De 100 000€ à 500 000€	6% TTC	8%TTC
De 500 000€ à 1 000 000 €	5% TTC	7%TTC
De 1 000 000€ à 1 600 000€	4.5%TTC	6%TTC
Plus de 1 600 000€	4%TTC	5%TTC

Gestion Locative annuelle :

8% TTC du loyer mensuel quittancé à la charge du bailleur.

Locations Annuelles :

Etablissement de bail, constitution du dossier, visite : 8€/m².

Etat des lieux : 3€/m².

Honoraires (50/50) à répartir entre le bailleur et le locataire.

Gestion locative estivale :

20% TTC du prix public à la charge du bailleur.

Avis de valeur :

200€ TTC/ bien.

Tarifs en vigueur : Décembre 2018.

Nous restons à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires.